



# **COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Du Lundi 9 Janvier 2012 à 20h30***

Le lundi 9 janvier 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

**Présents** : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN, BELLOY

**Absents** : Mme SIX a donné procuration à Mme KRAL, Monsieur VALAT à M. BELLOY.

**Secrétaire** : M Olivier VASSEUR

---

Monsieur le Maire souhaite la bonne année à tous les membres. Il demande une minute de silence à la mémoire de Madame VALAT, ancienne conseillère municipale, fondatrice et responsable de la bibliothèque municipale. Il prie de bien vouloir excuser Madame SIX pour raisons de santé et donne lecture des vœux qu'elle a adressés aux membres du Conseil. Il fixe la date du prochain conseil municipal au Lundi 6 février 2012 ou lundi 13 février à 20h30 selon son état de santé. Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une nouvelle délibération concernant le programme de gravillonnage pour 2012. Aucune objection n'est formulée par les membres du conseil.

### **1/ Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Olivier VASSEUR est désigné Secrétaire de séance.

### **2/ Approbation du dernier procès - verbal.**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres avec les rectifications demandées par M. MICHEL à propos de la décision d'entrevoir le remplacement du copieur et non de la décision d'achat du copieur.

### **3/ Demande de classement d'une œuvre de l'église (Délibération 2012-01-001).**

La commission Départementale des Objets Mobiliers de l'Oise qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2010 a voté l'inscription et proposé le classement au titre des Monuments Historiques de l'œuvre : Un custode en argent doré, XVII<sup>e</sup> siècle, conservé dans l'église de Saint Médard.

Vu la proposition faite par la commission Départementale des Objets Mobiliers de l'Oise en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010

Vu la circulaire due la direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie en date du 27 octobre 2011

Considérant que la commune, propriétaire d'un custode en argent doré, XVII<sup>e</sup> siècle, conservé dans l'église de Saint Médard a tout intérêt à demander le classement de cette œuvre

Décide à l'unanimité de demander le classement du Custode en argent doré, XVII<sup>e</sup> siècle, conservé dans l'église de Saint Médard de la Commune de La Neuville-Roy

### **4/ Travaux salle des fêtes – Mise en conformité de la salle des fêtes (Délibération 2012-01-002)**

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux décidée par l'Etat pour 2012 et au vu de la Loi imposant pour 2015 l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public. Monsieur le Maire présente le projet déposé par l'architecte M. DOYSIÉ et rend compte des propositions faites par les membres sur les modifications à apporter au projet présenté par l'architecte.

Après exposé et discussions les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'inscrire au budget 2012 et de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :

Mise en conformité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduites

Montant total des travaux (H.T) :	65 000.00 €uros
Subvention de l'Etat (D.E.T.R) (45%):	29 250.00 €uros
Réserve parlementaire du Sénateur MARINI :	22 750.00 €uros
A la charge de la commune :	
- Travaux	13 000.00 €uros
- Avance T.V.A.	12 740.00 €uros

**5/ Travaux columbarium (délibération 2012-01-003)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste la dernière tranche d'aménagement du cimetière à réaliser qui consiste à la finition du columbarium côté gauche. L'achat de ces cases peut faire l'objet d'une demande de Dotation d'Equipement des Territoires ruraux auprès des services de l'Etat. L'an dernier le dossier n'avait pas été retenu.

Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'inscrire au budget 2012, l'achat de cases complémentaires pour le columbarium au cimetière et sollicitent l'Etat pour une aide financière dans le cadre d'une D.E.T.R selon le plan de financement suivant :

Achat Columbarium	:	13 982.00 euros HT
D.E.T.R.	:	6 991.00 euros HT
A la charge de la commune	:	6 991.00 euros HT
TVA	:	2 740.47 euros HT

**6/ Réseaux Eaux Pluviales – rue du Puits Notre Dame (délibération 2012-01-004)**

Monsieur le Maire informe que le réseau d'eaux pluviales, rue du Puits Notre Dame est défectueux et qu'il nécessite une reprise au niveau de la rue du Puits salé jusqu'au croisement avec la rue des brodeuses. La canalisation est cassée et lors de pluies intenses, l'évacuation d'eau ne se fait plus que par l'infiltration dans le sous-sol. Le dossier n'avait pas été retenu en 2011.

Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'inscrire au budget 2012, la réfection des canalisations d'évacuation des eaux de pluie et sollicitent Le Conseil Général de l'Oise pour une aide financière.

Montant des Travaux	:	28 605.25 euros HT
Subvention Conseil Général	:	12 586.31 euros HT
A la charge de la commune	:	16 018.95 euros HT
TVA	:	5 606.63 euros HT

**7/ Achat d'un copieur (délibération 2012-01-005)**

Monsieur le Maire rappelle l'état actuel du copieur de la mairie, fait part des nouveaux besoins futurs.

Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'inscrire au budget 2012 l'achat d'un copieur couleur selon le cahier des charges défini et sollicite la réserve parlementaire d'Olivier DASSAULT pour une participation de 2 600.00 euros selon le plan de financement suivant :

Montant des Travaux	:	5 227.00 euros HT
Réserve Parlementaire	:	2 613.00 euros HT
A la charge de la commune	:	2 614.00 euros HT
TVA	:	1 024.29 euros HT

**8/ Achat d'un drapeau Français (délibération 2012-01-006)**

Monsieur le Maire rappelle la décision du dernier conseil municipal pour l'achat d'un drapeau. Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'inscrire au budget 2012 l'achat d'un drapeau selon le cahier des charges défini et sollicite la réserve parlementaire d'Olivier DASSAULT pour une participation de 500.00 euros selon le plan de financement suivant

Montant des Travaux	:	979.55 euros HT
Réserve Parlementaire	:	500.00 euros HT
A la charge de la commune	:	479.55 euros HT
TVA	:	191.99 euros HT

### **8/ Etude sur les travaux à venir sur l'Eglise (délibération 2012-01-007)**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur l'église ne sont pas terminés. Il propose de continuer l'étude sur l'état des travaux restants à effectuer (notamment réfection de nouveaux meneaux).

Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'ajourner l'étude sur les travaux de l'église et demande à l'architecte M. LEGENDRE, avant toutes autres démarches de terminer les travaux de finition qui restent à effectuer sur l'église suite aux divers constats relatés par Monsieur le Maire.

### **9/ Gravillonnage 2012 délibération 2012-01-008)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'envisager dès à présent le programme de travaux de revêtement superficiel pour l'année 2012 par le biais de la Communauté de Communes.

Il y a en effet, un intérêt technique et économique pour les communes de confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de communes, d'une part en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté, d'autre part parce que le Département de l'Oise a mis en place une politique d'amélioration de la voirie communale conduite dans un cadre intercommunal.

#### **Le Conseil municipal,**

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de réaliser au cours de l'année 2012 les travaux de revêtement superficiel de la voirie suivante :

Chemin du Jardin Brûlé : réparation ponctuelle aux enrobés à chaud pour 2 unités et enduit superficiel d'usure sur 100 m2 pour une somme de 756.40 euros H.T

Rue du Stade : réparation ponctuelle aux enrobés à chaud pour 8 unités, réparation au point à temps et enduit superficiel d'usure sur 1 950 m2 pour une somme de 8 330.60 euros H.T

Coût estimé de ces travaux de réparation : 11 846.18 € TVA incluse

A cela s'ajoute la maîtrise d'œuvre (4%) soit la somme de 473.85 euros

Décide d'inscrire au budget de l'année 2012, article 6554, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de communes pour cette prestation de service. Cette contribution est estimée à ce jour à 12 320.03 euros TVA incluse.

### **10/ Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire :

- Informe des différentes manifestations, réunions à venir :
  1. Samedi 21 janvier Galette des rois de l'UMRAC – salle des fêtes
  2. Samedi 28 janvier : Salon de la Broderie – salle des fêtes
  3. Dimanche 29 janvier : Salon de la Broderie – salle des fêtes
  4. Mardi 31 janvier – Réunion du Syndicat des eaux - mairie
  5. Mercredi 14 mars : Réunion du S.E.E.O. – salle des fêtes
  
- Rend compte que :
  1. les propriétaires fonciers de la commune de La Neuville-Roy sont informés que le plan de remembrement de Grandvillers aux Bois approuvé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier est approuvé. Les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie de Grandvillers Aux Bois.
  2. Carole POILLY et Clément BOUTHORS, notaires associés à l'étude de Saint Just en Chaussée tiendront une permanence à l'annexe de l'office notarial située au 389 rue Pennellier tous les samedis matin de 9h00 à 12h00 à compter du mois de janvier 2012.
  3. L'INSEE a porté à la connaissance de la commune la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 qui est de 1008 habitants pour la commune de La Neuville-Roy.

Monsieur le Maire propose un tour de table.

- Monsieur LEFEBVRE informe de la tenue de la réunion du syndicat d'assainissement. Il fait part d'un oubli dans le bulletin communal et propose avec Monsieur LESUEUR de ne pas distribuer les bulletins reçus et qu'une solution pour réparer cet oubli sera trouvée rapidement.
- Monsieur LABBE demande comment peut être informé les personnes lors de décès, car beaucoup de personnes n'étaient pas au courant du dernier décès. Monsieur le Maire répond que l'annonce est parue dans le Courrier Picard que le Lundi matin suite à un mouvement de grève du journal.
- Madame KRAL se pose des questions sur les moyens de sécurité mis à la disposition des employés lors de la mise en place notamment des illuminations de Noël.
- Monsieur BELLOY revient sur le bulletin en souhaitant que la convivialité qu'il semble reflété par ses couleurs, ses photos soit aussi reflétée dans les textes et notamment à la rubrique « état civil » par la présentation du prénom avant la présentation du Nom de famille. Pour ce qui est de l'information d'un décès, il fait part de son expérience et d'avoir vu dans un village une information, un encart affiché sur les poteaux électriques de la commune

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25. Les membres du conseil lui souhaitent une bonne opération et un bon rétablissement.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 9 janvier 2012 2011 a comporté une unique délibération comme suit :

1	Demande de classement d'une œuvre de l'église	(délibération 2012-01-001)
2	Travaux salle des fêtes – Mise en conformité de la salle des fêtes	(délibération 2012-01-002)
3	Travaux columbarium	(délibération 2012-01-003)
4	Réseaux Eaux Pluviales – rue du Puits Notre Dame	(délibération 2012-01-004)
5	Achat d'un copieur	(délibération 2012-01-005)
6	Achat d'un drapeau Français	(délibération 2012-01-006)
7	Etude sur les travaux à venir sur l'Eglise	(délibération 2012-01-007)
8	Gravillonnage 2012	(délibération 2012-01-008)

Claude LAFFERRERE		Guillaume LABBE	
Thierry MICHEL		Jean-François VALAT	
Olivier VASSEUR		Annick KRAL	
Martine LEAL		Xavier VAN VOOREN	
Philippe LEFEBVRE		Béatrice GREVIN	
Nathalie MARCEAU		Valérie SIX	
Thomas LESUEUR		Jean BELLOY	